Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-1_2026_09_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 SEPTEMBRE 2026

Le 10 septembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du4 septembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, LE GOFF Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin.

N° délibération

1-2026 9 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Marie-Noëlle Collet est désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution et autorisation de signature d'un marché public de services de téléphonie fixe et d'accès à internet avec la société SFR

OBJET : Attribution et autorisation de signature d'un marché public de services de téléphonie fixe et d'accès à internet avec la société SFR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2026 portant adhésion de la commune au groupement d'achat de la CANUT ;
Considérant que le contrat de téléphonie fixe et d'accès à internet actuellement souscrit auprès de la société SFR prendra fin le 22 septembre 2026 ;
Considérant que la procédure d'acquisition par le biais du groupement d'achat de la CANUT s'inscrit dans le cadre du Code de la commande publique et que l'offre de la société SFR CANUT présente le meilleur rapport qualité-prix ;
Considérant que la continuité des services de téléphonie fixe et d'accès à internet est essentielle au fonctionnement des services publics municipaux ;
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'attribuer le marché public de services « Abonnements et communications de téléphonie fixe et d'accès à internet » à la société SFR dans le cadre du groupement d'achat de la CANUT.
- d'approuver les termes du marché, conclu à compter du 22 septembre 2026 jusqu'au 10 avril 2028 renouvelable une fois jusqu'au 10 avril 2029, selon les conditions tarifaires convenues par la CANUT : internet : 33€HT/mois, pare-feu internet (sortie) : 100 €HT/mois, téléphone fixe via internet : 5.9€HT/mois soit un montant estimatif annuel de 24 798.24 € TTC, 20 665.20€ HT (6085.20€HT/an pour les lignes fixes et 14 580 € HT/an pour internet)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public ainsi que tout document afférent à son exécution (avenants, relevés de consommation, demandes de modification de services, etc.).

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-1_2026_09_10-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 14 septembre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Marie-Noëlle Collet

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/09/2026
- et de sa publication le 16.09.2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)